

ID: 974-219740073-20180904-CM_040918_7-DE

VILLE DU PORT



Nombre de conseillers en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 30 Nombre de représentés : 07 Nombre de votants : 37

OBJET

Affaire n°2018-126

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018
BUDGET PRINCIPAL

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 27 août 2018 et affichée le 28 août 2018.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : \$1 2 SEPT 2018

er HOARAU



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 4 SEPTEMBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le mardi quatre septembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Sergio Erapa 9ème adjoint.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1er adjoint, M. Bernard Robert 2ème adjoint, Mme Jasmine Béton 3ème adjointe, Mme Annie Mourgaye 4ème adjointe, Mme Cala M'Rhéhouri 5ème adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 8ème adjoint, M. Sergio Erapa 9ème adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien. Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Mikaëla Latra, M. Romuald Tanguy, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, Henry Hippolyte, M. Patrice Payet. Mme Firose Gador, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint (par Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe), M. Faustin Galaor (par M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint), Mme Catherine Gossard (par M. Brandon Incana), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Danila Bègue), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean-Paul Babef), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe) M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

Arrivé (s) en cours de séance: M. Daniel Vassinot à 17h09, Mme Firose Gador à 17h09, Mme Mémouna Patel à 17h11.

<u>Départ (s) en cours de séance</u>: Mme Cala M'Rhéhouri à 17h47.

Tabbana (b).			
	• • • • • •		

Absent (s): Mme Dalila Mahé

ID: 974-219740073-20180904-CM_040918_7-DE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,

Vu la délibération n°2018-011 du 6 mars 2018 relative au budget primitif 2018 du Budget Principal,

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires générales », « Logement - Habitat - Politique de la ville » et « Politique éducative scolaire et Associative » du 23 août 2018,

Vu le rapport présenté en séance du 4 septembre 2018 relatif au budget supplémentaire 2018 du Budget Principal,

Après avoir délibéré et à la majorité (8 abstentions : Mme Karine Infante, Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, Mme Sabine Le Toullec, M. Henry Hippolyte, M. Daniel Vassinot, M. Patrice Payet, et 2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à 9 520 222,84 € en section de fonctionnement et à 20 155 319,68 € (restes à réaliser compris) en section d'investissement ;

Article 2 : d'arrêter l'équilibre budgétaire 2018 après budget supplémentaire à 69 803 222,84 € en section de fonctionnement et à 37 639 264,17 € en section d'investissement ;

Article 3 : d'arrêter le montant des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements 2018, ajusté en fonction de l'avancée des programmes, comme suit :

Programmes	Année de création	AP	CP ajusté après BS 2018
Construction du bâtiment du SDIS	2010	4 900 000,00	1 200 000,00
Réfection de l'église	2011	900 000,00	350 000,00
Programme Ecoles	2006	11 400 000,00	900 956,27
Programme ANRU	2008	15 300 000,00	907 176,69

Article 4 : d'acter que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2018

Reçu en préfecture le 25/09/2018

Affiché le 26/09/2018

SLO

ID: 974-219740073-20180904-CM_040918_7-DE

Article 5: d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME LE MAIRE

Olivier HOARAU